

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2026 à 19 h dans la salle du conseil située au 130, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 966 980
Adresse civique	123 1 ^e Rang Ouest
Zone	AF-3
Nature de la demande	- Réduire la marge avant d'un bâtiment accessoire agricole à 2 m au lieu de 15 m, comme le prescrit l'article 36 du règlement de zonage no 560-2017; - Réduire la marge latérale gauche d'un bâtiment accessoire agricole à 2 m au lieu de 15 m, comme le prescrit l'article 36 du règlement de zonage n° 560-2017.
Effet de la demande	Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire agricole à 2 m de la ligne avant et à 2 m de la ligne latérale gauche.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal, lors de la séance publique du 13 juillet 2026 à 19 h, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 25^e jour du mois de juin 2026.



Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, de la manière ordinaire prévue, le 25 juin 2026, entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de juin 2026.



Michel Larouche
Directeur général et greffier-trésorier